

DEC173361DR18

Décision portant délégation de signature à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas de Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC122654DGDS du 4/10/2012 portant création de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée (LAMFA), dont le directeur est Ivan MARIN ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

La délégation est donnée à M. Ivan MARIN directeur de l'unité UMR7352 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents. PS 1410/2018 / p.411

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ivan MARIN, directeur, la délégation de signature est donnée à M. Frédéric PACCAUT, enseignant – chercheur – grade : MCFHC, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120154DR18 du 6/01/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 01/01/2018

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

FORMULAIRE D'ACCREDITATION D'UN SUPPLÉANT OU D'UN DÉLÉGATAIRE DE L'ORDONNATEUR D'UN ORGANISME PUBLIC



ICARE - UMS 2877

Nom du suppléant/délégué (rayer la mention inutile) : RIEDI

Prénoms : Jérôme

Date de prise d'effet de la décision jointe donnant délégation : 1/11/2018

Certifié exact, à Villeneuve-d'Autun le 04/01/2018

[Signature]

(Signature du suppléant/délégué de l'ordonnateur servant de spécimen à l'agent comptable pour opérer ses contrôles définis par le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique)

Certifié exact, à Lille, le 12/01/18

[Signature]

La Déléguée Régionale
Françoise PAILLOUS

(Signature de l'ordonnateur attestant du caractère exécutoire de la délégation)